

CONFERENCE DIPLOMATIQUE  
POUR L'ADOPTION D'UNE  
CONVENTION SUR LES ARMES A  
SOUS-MUNITIONS

CCM/7

Le 19 mai 2008  
Original : ENGLISH

---

DUBLIN 19 – 30 MAI 2008

Proposition du Lesotho pour l'amendement du préambule

pp 2 *Déterminés* à faire définitivement cesser les souffrances et les pertes en vies humaines causées par l'utilisation des armes à sous-munitions,

nouv. pp3 *Conscients/ayant connaissance d'autres dommages irréparables causés par l'utilisation des armes à sous munitions qui, notamment, tuent ou mutilent des civils innocents et sans défense, [et] en particulier des enfants, entravent le développement et la reconstruction économiques, retardent ou empêchent le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur territoire et ont d'autres graves conséquences humanitaires pouvant durer pendant de nombreuses années après leur utilisation,*